



PEFC et la révision des règles de gestion forestière durable

1 h pour mieux comprendre PEFC

Avec le soutien
financier de la
Région AURA

La Région 
Auvergne-Rhône-Alpes

1h pour mieux comprendre PEFC – 08 janvier 2026



FIBOIS
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES



1h pour mieux comprendre PEFC



Série de 5 webinaires format court :

Jeudi 08/01/2026 à 18h : PEFC et la révision des règles de gestion forestière durable

Jeudi 15/01/2026 à 18h : Les principes de gestion forestière PEFC (1/2)

Jeudi 22/01/2026 à 18h : Les principes de gestion forestière PEFC (2/2)

Mardi 27/01/2026 à 18h : Nouveautés PEFC pour les entreprises réalisant des chantiers forestiers (ETF et Exploitants)

Jeudi 29/01/2026 à 18h : Maintien ou amélioration de la ressource forestière : focus sur l'encadrement des pratiques de transformation des peuplements

Inscriptions sur
fibois-aura.org
Rubrique « Actualités »



Qu'est-ce que la certification forestière PEFC ?

PEFC (Programme de reconnaissance des certifications forestières) est une certification de gestion durable des forêts.



- > Certifie la durabilité des produits bois
- > Assure la traçabilité des produits bois sur le marché



GARDIEN
DE L'ÉQUILIBRE
FORESTIER

Qu'est-ce que la certification forestière PEFC ?

ENVIRONNEMENT



Préserver les forêts et leur biodiversité
(faune, flore, sols, eaux)

SOCIAL



Garantir le respect de ceux qui possèdent les forêts, y vivent, y travaillent et s'y promènent

ÉCONOMIE



Assurer un accès pérenne à la ressource en bois / Répondre aux besoins en bois de l'Homme aujourd'hui et pour l'avenir



La certification PEFC apporte des garanties en matière de gestion durable des forêts

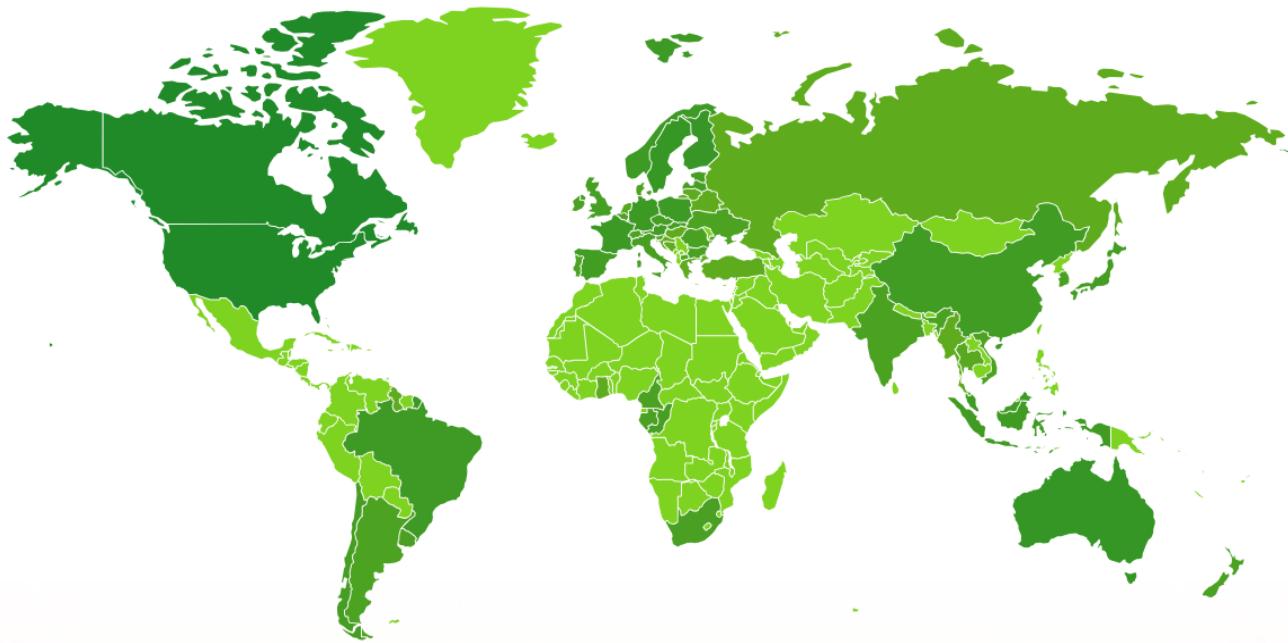
PEFC, comment ça fonctionne ?



1h pour mieux comprendre PEFC – 08 janvier 2026



| PEFC International



Légende :

Pays avec une entité PEFC et un schéma reconnu

Pays sans système de certification reconnu

- 1^{er} système de certification forestière dans le monde
- 57 pays
- 296 millions d'hectares certifiés
- 750 000 propriétaires forestiers
- 29 800 entreprises



GARDIEN
DE L'ÉQUILIBRE
FORESTIER

PEFC France

 5,8 millions
ha
de forêts
certifiées

36,7 %
des forêts du
territoire

 + 84 000
Propriétaires
forestiers certifiés

 325
ETF
certifiés

 3 300
Entreprises
certifiées

chiffres au 31/12/2024

Missions :

- Promouvoir la gestion forestière durable PEFC
- Veiller au respect du schéma français PEFC et le réviser périodiquement
- Renforcer l'offre de produits certifiés.

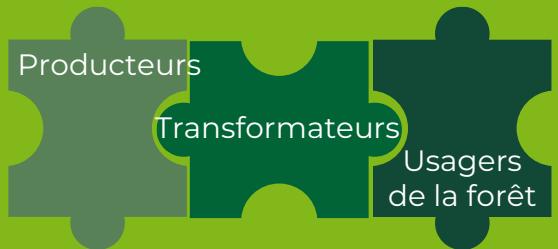


GARDIEN
DE L'ÉQUILIBRE
FORESTIER

PEFC Territoires

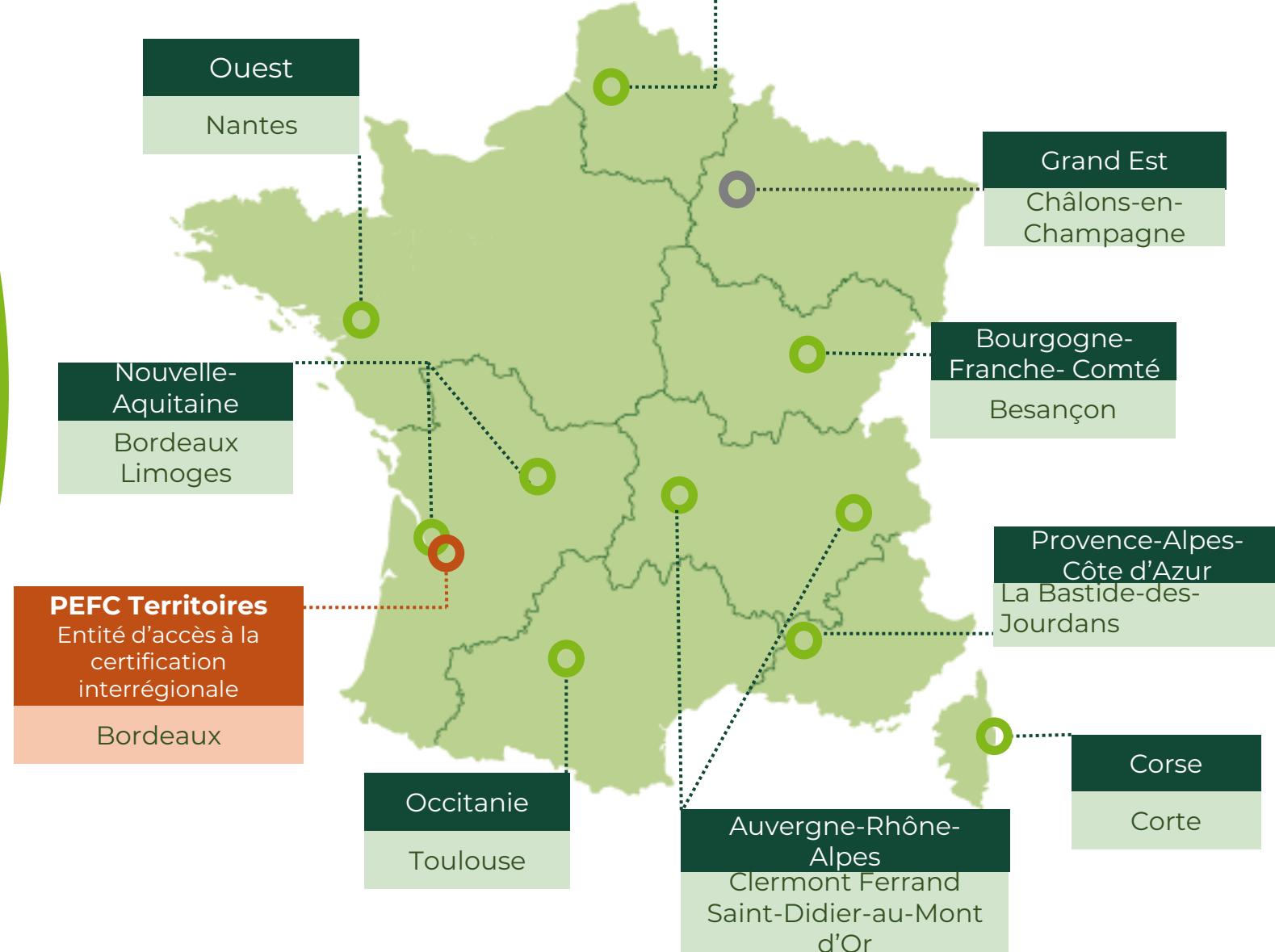


1 Conseil Territorial par territoire

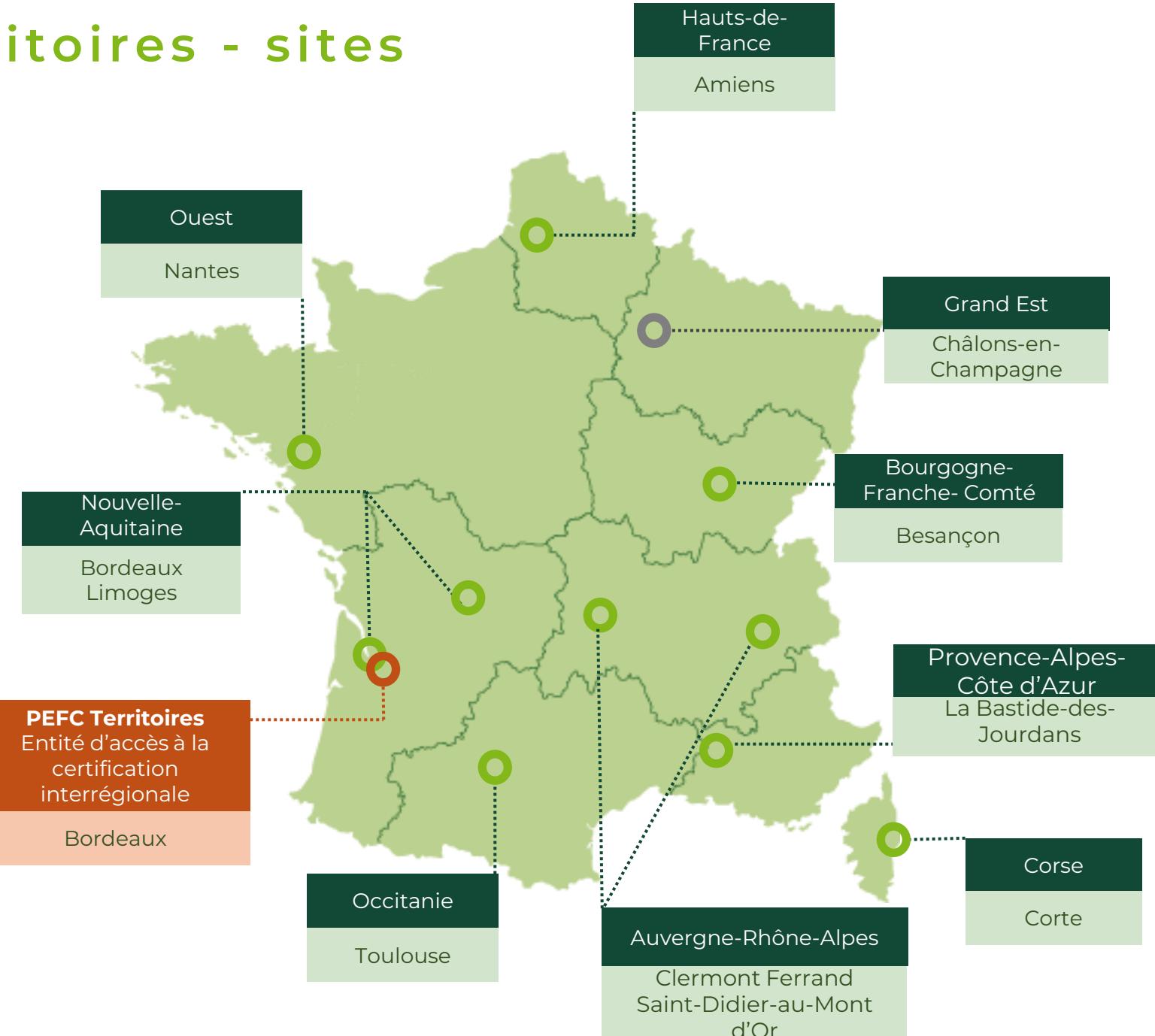


Missions :

- Promouvoir la gestion forestière durable PEFC
- Faire adhérer les propriétaires forestiers, ETF et exploitants forestiers à la certification
- Les accompagner à la mise en place des exigences PEFC
- Développer les surfaces certifiées PEFC en région.



PEFC Territoires - sites



PEFC Territoires Auvergne-Rhône- Alpes



GARDIEN
DE L'ÉQUILIBRE
FORESTIER

| PEFC Territoires - Auvergne-Rhône-Alpes

Une équipe à votre écoute

Carolina Guillaume,
Déléguée territoriale

Noé Roussy--Rajon,
Chargé de missions

Mourad Louraichi,
Gestionnaire des engagements

Emeric Bigot,
Adjoint à la déléguée territoriale

Daniel d'Hérouville,
Président

Standard téléphonique ouvert du lundi après-midi au jeudi :
04 73 77 16 53 / aura@pefc-territoires.org





NOUVEAU SCHÉMA FRANÇAIS PEFC



| La révision des standards PEFC

CONSENSUS



Révision par un forum composé par 110 parties prenantes concernées par la gestion forestière (présidé par Meriem Fournier, INRAE).



MISE EN APPLICATION

4^{ème} révision des règles de gestion forestière durable pour la France depuis la création en 1999.



POURQUOI

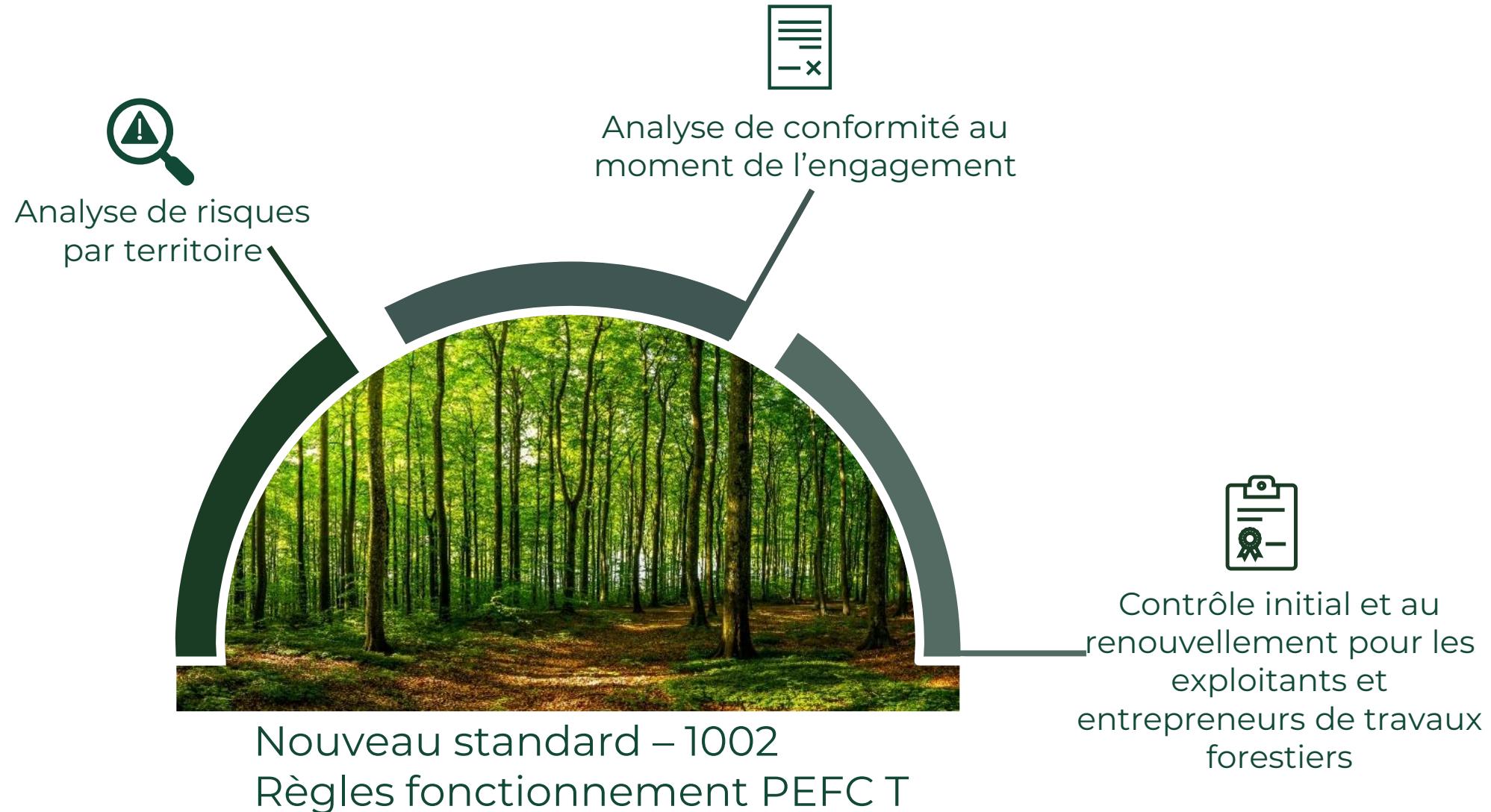


- Pour une amélioration continue
- Pour une prise en compte des évolutions des règles internationales PEFC
- Pour une prise en compte des nouveaux enjeux

Le calendrier de mise en oeuvre



Engagement et fonctionnement : les nouveautés



REGLES DE GESTION FORESTIERE DURABLE (ST 1003)

Principes généraux

1. Maintien ou amélioration des ressources forestières et de leur contribution au cycle global du carbone

2. Maintien de la santé et de la vitalité de l'écosystème forestier

3: Maintien et encouragement des fonctions productives des forêts

4 : Maintien, conservation et amélioration appropriée de la biodiversité dans les écosystèmes forestiers

5: Maintien ou renforcement approprié des fonctions de protection dans la gestion des forêts)

6: Maintien ou amélioration appropriés des fonctions et conditions socio-économiques

Principes généraux



10-22-2

GARDIEN
DE L'ÉQUILIBRE
FORESTIER

Planification

Exigence :

Disposer d'un document de planification de gestion durable à partir de 10 ha d'un seul tenant :

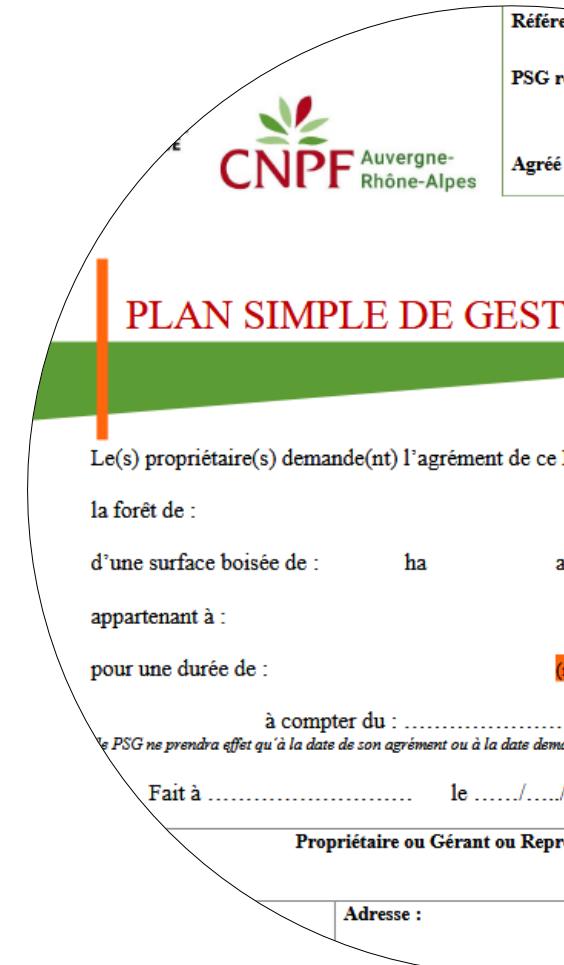
> **En forêt publique :**

- Un Document d'aménagement agréée ;
- Un Règlement type de gestion (RTG) - associé à un Document des Prescriptions et / ou à un contrat de gestion d'au moins 10 ans signé avec un professionnel gestionnaire.

> **En forêt privée :**

- Un Plan simple de gestion - PSG (individuel ou concerté), ou,
- Un Règlement type de gestion - RTG - associé à un programme de coupes et travaux, ou,
- Un Code de bonnes pratiques sylvicoles – CBPS comportant un programme de coupes et travaux.

> **En forêt privée de moins de 10 ha d'un seul tenant**, de l'un des documents listés ci-dessus, ou d'un engagement à respecter le Schéma Régional de Gestion Sylvicole (SRGS) applicable.



Relations contractuelles

Les exigences :

Contractualiser par écrit toutes prestations de travaux, coupes, achats ou ventes de bois et actes de gestion et faire mention :

- de l'obligation de respect du standard PEFC
- du statut de participant des cocontractants le cas échéant

*** Conserver l'ensemble des documents qui permettent de retracer les opérations conduites et les choix faits**

Pour toutes prestations de travaux, coupes, achat ou vente de bois et de gestion faisant appel à un intervenant, vérifier que cet intervenant :

- est engagé à PEFC
- est engagé à démarche reconnue par PEFC (ETF Gestion durable ou cahiers de prescriptions de l'ONF)
- Si non, le faire signer les règles PEFC

Participant employeur :

S'assurer que le travail en forêt est réalisé dans de bonnes conditions d'hygiène et de sécurité conformément aux prescriptions réglementaires.

Former son personnel intervenant en forêt au présent standard, à la qualité du travail en forêt, et aux gestes de premiers secours.

En pratique:

- Faire appel à des intervenants certifiés PEFC en priorité
- Mettre en place des contrats de vente/achat de bois et prestation et les conserver (modèles disponibles sur demande)
- Faire signer le standard PEFC aux intervenants non certifiés
- Former ses salariés à PEFC et premiers secours



Règlementation et formation

Les exigences :

- La gestion forestière doit être conforme à la règlementation
- Les participants doivent se former et s'informer régulièrement sur les pratiques de gestion et exploitation forestière durable ;
- Identifier les peuplements vulnérables au changement climatique et les intégrer dans le DGD le cas échéant.

En pratique:

- Participer à des stages de formation (FOGEFOR, COFOR), à des réunions d'informations organisées par les organismes de la filière, s'abonner à des revues (Parlons forêt, Forêts de France, ...), consulter la documentation technique disponible en ligne
- Prendre en compte les effets du changement climatique dans sa gestion, demander du conseil aux professionnels.



Les zones de sensibilité paysagère

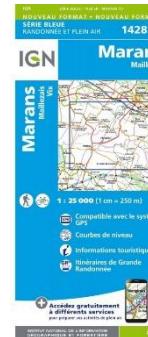
La clarification :

Eléments qui présentent un caractère significatif pour leur identification :

- Le périmètre de protection d'un patrimoine bâti inscrit ou classé ;
- Les zones visibles à moins de 300 m depuis des points de vue panoramiques répertoriés sur les cartes officielles de l'IGN ;
- Les zones situées dans des sites classés, des périmètres de protection d'un patrimoine bâti inscrit ou classé ;
- Les zones de sensibilité recensées à l'issue de processus de concertation territoriale ;
- Les zones de peuplements et d'arbres remarquables recensés par le propriétaire forestier.

Pourquoi cette clarification ?

- Pour donner des critères d'appréciation de ces zones ;
- Eviter des contestations en cas de non-conformités, réclamations ;
- Pour sa prise en compte dans la gestion et en lien avec les restrictions de coupes rases.





1h pour mieux comprendre PEFC

Webinaires 2026

Prochain RDV :
*Jeudi 15 janvier 18h
Les principes de gestion
forestière PEFC (1/2)*





Questions ?

Merci de votre attention

Contact :

Carolina Guillaume, déléguée territoriale
aura@pefc-territoires.org
04 73 77 16 53